



« Comment produire son spectacle de conte ? »

Visio du 20 janvier 2026 – Commission Transmission de l'APACC

Stéfanie J. et Léone L.

Les grandes questions préalables :

- A quoi ça sert de faire des démarches de production autour de la création d'un spectacle?
- "Est-ce que ce n'est pas une perte de temps? Je peux autofinancer ma création avec la marge que je fais sur les ventes de mes solos"
- "Aller répéter aux quatre coins de la France, pourquoi faire? Ce n'est pas très écolo, et ma voisine a une grange où je peux aller répéter quand je veux, c'est plus simple pour moi" => quel est l'intérêt d'aller dans des lieux où il faut faire des démarches pour aller répéter?
Quels sont les apports et les avantages?
- "J'aime bien créer à mon rythme, demander des partenaires, ça me demande d'anticiper trop"
- Est-ce que c'est réaliste d'imaginer trouver des partenaires de création pour le conte?
à quels interlocuteur-ices s'adresser ?

1. Définir son intention, son calendrier, ses besoins de partenariats pour la création / Avec un accompagnement / Dossier de création - question du graphisme

Définir son intention :

Possibilité de faire appel à un.e interlocuteur.ice pour accompagner l'accouchement, la mise en mot, en clarté de l'intention = la démarche artistique de création

Cela peut prendre plusieurs mois, et arrive après un temps de recherche intime, de lecture, de questionnements, d'impulsion d'une émotion créatrice...

C'est la clé de voûte de la production, c'est l'axe qui traverse la création.

Définir l'équipe de création, le type de format, son calendrier de création :

- Définir le format de création (spectacle au plateau, à voix nue, avec musicien.e, avec lumière....)
- Définir l'équipe de création (accompagnement dramaturgie, scénographie, costume, mise en espace, chant, création lumière...)
- Clarifier de combien de temps on a besoin pour créer (1 an, 2 ans, +????)
- Définir la date de la première du spectacle et le lieu
- Définir le nombre de résidences dont on a besoin et quel type de résidence avec quels besoins, pour combien de personnes (recherche, collectage, médiation, écriture, travail de plateau, création lumière, création sonore). Et définir les périodes pour chacune de ces résidences.

- Mettre toutes ces infos dans un dossier de création avec mise en forme graphique, qui sera notre outil pour démarcher les partenaires

2. Chercher les partenaires d'accueil en résidence, co-production, de pré-achat - 15 minutes

Chercher les lieux d'accueil en résidence :

Lieux d'accueils en résidence du département > site du département / le.la conseiller.e département spectacle vivant - quels sont les lieux de résidence référencés par le département?

Lieux d'accueil en régions > intérêts de la Région portée sur la circulation des œuvres : avoir des partenaires en région et dans d'autres régions

Les festivals de conte (Conte et rencontres, Nouvelles du conte, Grande marée, Cap breton, les festivals des foyers ruraux, Traverse, Rumeurs urbaines, ...) les centres ressources conte (Arts du récit, Maison du conte, Baleine qui dit vagues, Eolienne, Le moulin du marais, Château Coquelle, Maison du conte en est, Le grand lieu du conte, le Nombril du monde)

Différents types d'accueils en résidence : prêts de salle, location de salle, avec ou sans hébergement, avec ou sans sortie de résidence, rémunérée ou pas, avec accompagnement artistique ou administratif ou technique ou pas, avec outils de communication (photos-vidéos) ou pas, avec visibilité au sein du milieu ou pas.

Chercher les partenaires de co-production :

Commencer par aller voir les personnes qui connaissent ton travail (festivals, théâtres, services culturels, foyers ruraux, centres de ressources, tout lieu de diffusion qui a potentiellement une marge budgétaire permettant des soutiens de co-production;

aller démarcher des nouveaux partenaires au sein du secteur > solliciter une aide ne sera pas forcément suivi dès la première demande mais cela vous fait connaître, accompagne la structuration

appels à projets de structures locales (type Domino en Auvergne Rhône Alpes ou dispositif création jeune en île de France) ou nationale (type Traffic) ou régionales type Chaînon manquant (PACA) ou Groupe de 20 (AuRA)

échelles d'aides possibles à recevoir dans le milieu du conte : fourchettes de 1000 à 3000 €, parfois plus.

aide en coproduction sans demande en face ou avec demande de jouer > convention à définir avec le lieu

Chercher des pré-achats :

Quelle différence avec la co-production ? La coproduction c'est un budget alloué pour la création globale du spectacle sans promesse de faire jouer le spectacle après (même si dans la réalité il y a programmation avec la coproduction). Le pré achat permet d'avoir une date de représentation fixée avant la création. Ce cachet est inclus dans le budget de création. L'intérêt du pré achat est que la structure paye le spectacle moins cher. L'intérêt pour l'artiste est d'obtenir un gage de confiance à insérer dans ton dossier de création/vente du spectacle pour rassurer les partenaires qui souhaiteraient s'investir.

Comment ça fonctionne?

Contacter en priorité les structures programmatrices qui connaissent / qui ont déjà programmé nos spectacles. Puis contacter des structures nouvellement rencontrées. Leur proposer un pré-achat autour de la prochaine création (entretien, transmettre le dossier de création...). Pour les dossier DRAC et région les pré achats sont des critères obligatoires pour déposer un dossier. C'est aussi bienvenu pour les dossiers Départements.

Comment évaluer le prix du spectacle en pré-achat?

Cout plateau : Cout total Employeur (CTE) : salaire des artistes (ex : 300 euros net)

Cout de création réparti selon le prévisionnel de vente : pour épouser les frais de création. Tu divise le cout de création par le nombre prévisionnel de vente en un an. Ex : si la création a couté 3000 euros (coût en fond propre, on retire les coproduction, suventions etc) et qu'on envisage de jouer 10 fois dans l'année on calcule : $3000/10 = 300$. On ajoute donc 300 euros à chaque cout de cession.

Part création à venir : permet d'avoir de la trésorerie pour les prochaines créations (payer les répétitions par exemple). Si on envisage 20 répétitions à 200 euros CTE. On prend un tiers du cout des répétitions car on estime que la compagnie va obtenir des aides complémentaire mais qu'il restera toujours un tiers de fonds propre à engager. $200 \times 20 = 4000/3 = 1333$ euros divisé par dix représentations jouées = 130 euros à ajouter au cout de cession global.

Part compagnie : 10 ou 20% du cout de cession pour les frais de gestion administrative, salariale de la compagnie. Ce coût varie en fonction de la constitution de la compagnie, si elle doit payer des salariés ou pas.

Cout global : 876 euros (si joue seulement 10 fois dans l'année, le cout baisse en fonction du nombre de représentations programmées ou augmente en fonction du cout de création réel)

Cout du pré-achat : -25% du coût global ou retirer la part compagnie + la part création à venir : 600 euros.

A quel moment proposer un pré-achat?

Avant les demandes de subventions (donc on ne sait pas encore quel montant d'aide nous sera attribué pour la création, il faut estimer ce qu'on obtiendra ou pas).

3. Rencontrer les institutions pour parler de la compagnie, des projets => à développer dans une autre visio

C'est un travail de fond, il est important de demander des entretiens réguliers (2 fois par an) pour tenir les institutions au courant des projets de la compagnie. Aller rencontrer

les institutions avant de faire une demande de subvention pour que l'entretien soit moins chargé par la pression des subventions. Ce premier entretien peut aussi diriger vers d'autres contacts, réseaux, appels à projets. Les interlocuteurices peuvent nous aider à construire le dossier de demande de sub. et trouver les partenariats.

4. Déposer des dossiers d'aide à la création auprès des institutions / différents dispositifs d'aides réguliers + appels à projets / Sources pour trouver ces dispositifs / Structuration compagnie attendue / Les grandes questions d'un dossier d'aide à la création

Structuration compagnie attendue

La compagnie doit exister depuis au moins un an pour déposer un dossier. Si tu n'as pas de compagnie, tu peux passer par des collectifs qui portent administrativement des artistes (salarial, production, diffusion). On peut faire appel à des chargés de productions pour nous aider à réaliser des budgets prévisionnels (qu'on paye à l'heure ou au cachet).

Dossier d'aide à la création

- Saison pour déposer les dossiers (département, région, drac) : Automne ou janvier. Si on dépose à l'automne, la réponse peut arriver en janvier et dans ce cas attention à ne pas engager des dépenses en amont. Prévoir le calendrier de création en fonction des dates de réponses.
- Communautés de Communes (qui possèdent la compétence culture) : appels à projets avec des orientations spécifiques (territoire, petite enfance) qui peuvent parfois coller à la création.

- Sources pour trouver ces différentes dispositifs :

- Newsletters des régions et départements
- Destination-résidences.com = diffuse les appels à résidence notamment d'écriture
- Pougne Hérisson = soutien des jeunes artistes
- Artcena
- Site des communautés de Communes et rencontrer la personne responsable des Convention Territorial Education Artistique et Culturel (CTEAC).

Premiers Regards, Premiers Pas en Ile-de-France (moins de 30 ans)

<https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/premiers-regards-premiers-pas-en-ile-de-france>

Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire – Ile de France

<https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/residence-territoriale-artistique-et-culturelle-en-milieu-scolaire>

BABIL en Normandie (petite enfance)

<https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/babil-en-normandie>

Appel à candidature 2025/2026 "Résidence de territoire" - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (88) <https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projet-partenaires/appel-a-candidature-2025-2026-residence-de-territoire-communaute-d-agglomeration-de-saint-die-des-vosges>

Mission d'appui artistique (MiAA) – Artistes – Maubeuge-Val-de-Sambre (59)
<https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projet-partenaires/mission-d-appui-artistique-miaa-artistes-maubeuge-val-de-sambre-592>

Appel à candidature - "Créactions" Résidence territoriale 2026 : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud (54)

<https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projet-partenaires/appel-a-candidature-creactions-residence-territoriale-2026-communaute-d-agglomeration-meuse-grand-sud>

5. Démarches pour financer les outils de communication - 5 minutes

- Spedidam : spectacles musicaux : financement d'un teaser, aides pour la diffusion (peut prendre en charge 30% de chaque salaire si il y a un minimum de 5 dates).
- ADAMI : soutien à la diffusion (avec un min de 10 dates en diffusion), financement du teaser (obligation de payer deux cachets pendant la captation)
- FONPEPS : aide au cout plateau (pour spectacles en petite jauge avec un min de 3 personnes au plateau), aide au financement d'un poste de salarié.
- Départements : aide à l'investissement (80% pris en charge) pour du matériel informatique, lumières, son...
- Fond de professionnalisation pour les interminen-es : chaque intermittent-e peut y faire appel une fois dans sa carrière pour la mise un jour d'un site, package communication, teaser, accompagnement à la structuration, frais dentaires, photos,... : <https://artistesettechniciensduspectacle.fr/>